



PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE A BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Les inscriptions se font par téléphone auprès du Département Education et Temps Libre

au **02 464 04 58** ou au **02 464 04 62**

les lundi et mardi de 8h30 à 16h,

le jeudi de 8h30 à 18h et

le vendredi de 8h30 à 13h.

Conditions d'inscription :

- La maman doit être enceinte de minimum 3 mois pour l'inscription en crèche
- L'enfant doit être âgé de 9 mois pour l'inscription au préguardiennat

Critères de priorité :

Les enfants habitant la commune et dont au moins un des deux parents travaille. Ces critères ne peuvent en aucun cas être confondus avec des critères d'exclusivité à l'admission ou d'exclusion en cours d'accueil.

Suivi :

Toutes les inscriptions par téléphone constituent chronologiquement la liste d'attente.

Les parents seront avertis que ce soit une réponse positive ou négative dans un délai maximum de 3 mois.

Une réponse négative signifie que votre enfant ne pourra être accueilli dans une de nos crèches.

Nous vous demandons de mettre à jour votre demande à la naissance de votre enfant et lors de tout changement administratif.

Une réinscription aux 9 mois de l'enfant est nécessaire pour le préguardiennat.

En cas de réponse positive, la responsable de la structure reprend contact avec les parents pour un rendez-vous en crèche.

**N'hésitez pas à consulter le Guide de la Petite Enfance,
disponible sur le site internet de la commune.**